

27 avril 2020 – MAJ du 14 mai 2020

Communiqué relatif aux actualités publiées par le Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publique (FIPHFP)

Au regard de la situation internationale relative au Covid-19 et aux mesures adoptées par le gouvernement, et conscient des difficultés que les employeurs territoriaux rencontrent dans cette période, le FIPHFP a validé la mise en place d'une aide financière pour faciliter le travail à distance des travailleurs handicapés durant la période de confinement liée à l'épidémie de Coronavirus COVID 19.

Cette aide a pour objectif de favoriser le travail à domicile pour les travailleurs handicapés dans le contexte actuel. Le FIPHFP finance, sous conditions, l'achat d'un équipement informatique dans la limite d'un plafond de 1000€.

Les agents éligibles : les fonctionnaires (stagiaires et titulaires), agents en CDI et agents en CDD bénéficiaires de l'obligation d'emploi, inaptes et/ou en cours de reclassement ou aptes avec restriction.

Il convient d'obtenir la validation expresse du directeur territorial au handicap du FIPHFP, qui devra être contacté par le biais de la mission handicap et mobilités du Cdg73.

La date d'installation du matériel, et de la facture, doit être comprise entre le 16 mars et le 31 mai 2020.

Pour plus d'informations :

- Consulter le site internet du FIPHFP : www.fiphfp.fr sur lequel sera publiée une information actualisée selon l'évolution de la situation
- Contacter la Mission handicap et mobilités du Cdg73 (contact : Cindy GALLO), via l'adresse mail handicap@cdg73.fr.